



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

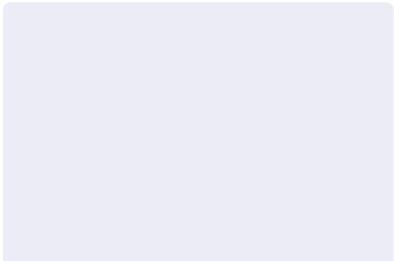
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

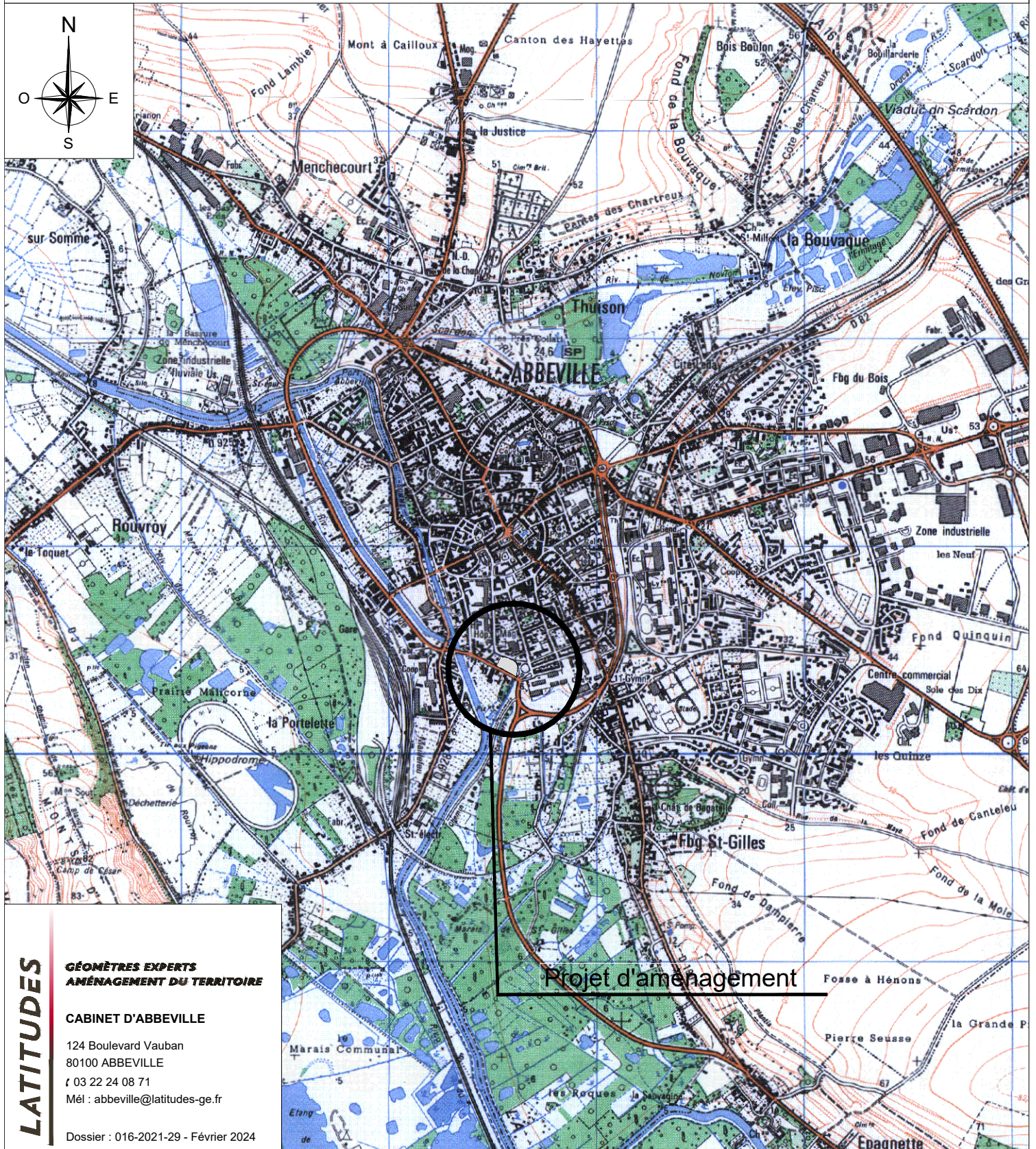
Commune d'Abbeville

Boulevard des Prés

Projet de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Aménagement d'une aire de stationnements pour VL

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25 000



LATITUDES

**GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CABINET D'ABBEVILLE

124 Boulevard Vauban
80100 ABBEVILLE
t 03 22 24 08 71
Mél : abbeville@latitudes-ge.fr

Dossier : 016-2021-29 - Février 2024

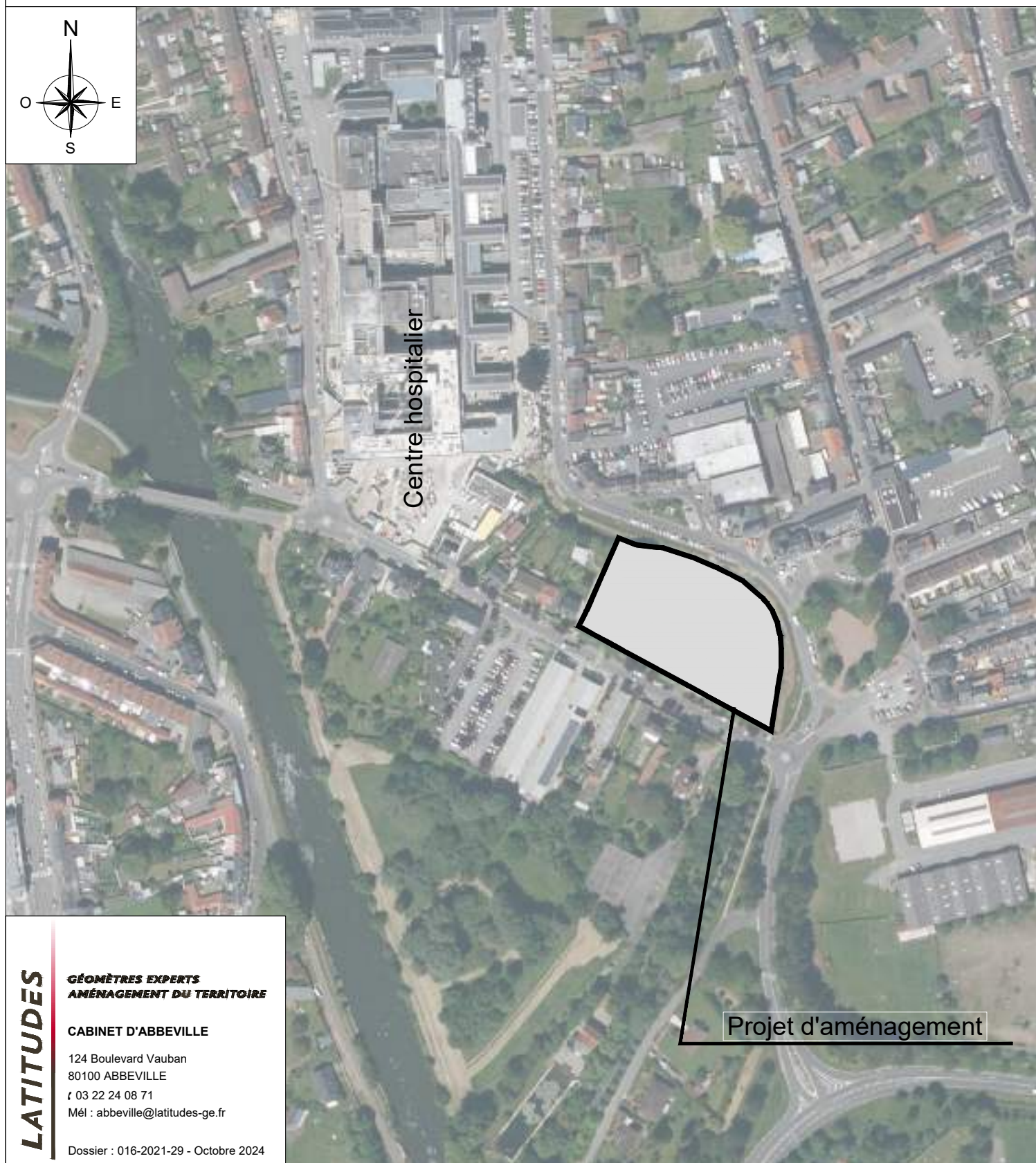
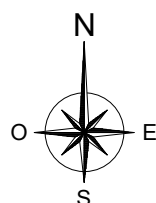
Commune d'Abbeville

Boulevard des Prés

Projet de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Aménagement d'une aire de stationnements pour VL

PLAN DES ABORDS

Echelle : 1/2 500



LATITUDES

**GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CABINET D'ABBEVILLE

124 Boulevard Vauban

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 24 08 71

Mél : abbeville@latitudes-ge.fr

Dossier : 016-2021-29 - Octobre 2024

Projet d'aménagement

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE D'ABBEVILLE

=====

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENTS POUR VEHICULES LEGERES

BOULEVARD DES PRES



=====

PHOTOGRAPHIES D'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

=====

LATITUDES

124 Boulevard Vauban 80100 ABBEVILLE
Tél : 03.22.24.08.71 - abbeyville@latitudes-ge.fr

Dossier : 016-2021-29– Date : Octobre 2024

A. Situation géographique

Le projet se situe sur la commune d'ABBEVILLE.



La commune d'ABBEVILLE est établie dans la vallée de la Somme.

Le projet d'une surface d'environ 4,2ha s'inscrit dans le centre urbain, entre le Boulevard des Prés et l'ancien canal de transit nommé La Plume.



A. Paysages proches

Vue 1 : Entrée possible depuis le Boulevard des Prés après le giratoire



Vue 2 : Sortie possible sur le Boulevard des prés à proximité des habitations



Vue 3 : Un terrain vague au centre de l'urbanisation



Vue 4 : une friche en réponse à des besoins de stationnements



- AIRE DE STATIONNEMENTS
- Voirie
 - Stationnements perméables avec engazonnement
 - Stationnements perméables en matériaux durs
 - Chemienements piétonniers
 - Noues végétalisées
 - Borne de recharge pour véhicules électriques, installation dès le début de l'aire de stationnement
 - Prééquipement de future borne de recharge pour véhicules électriques, équipements envisageables en cas de déploiement

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ABBEVILLE

Boulevard des Prés

Projet de la CABS

Aménagement d'une aire de stationnements pour véhicules légers

ÉCHELLE : 1/200

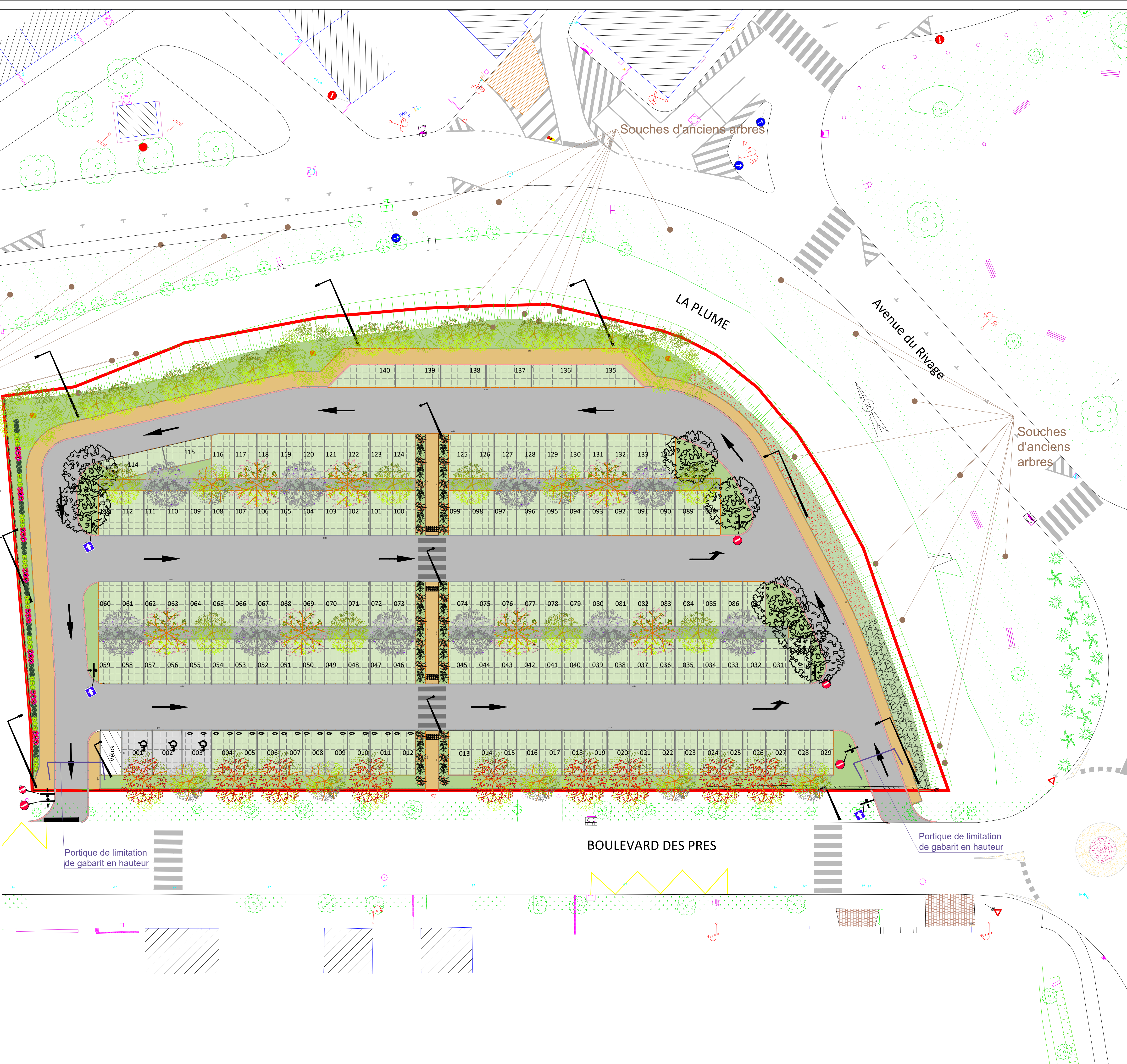
Plan des aménagements (PA4)

INDICE	DESCRIPTION	DATE
0	Projet d'origine établi par le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre	Février 2024
1	Détails des plantations par la CABS	Mai 2024

LATITUDES

GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET D'ABBEVILLE
124 Boulevard Vauban - 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 08 71 - abbeville@latitudes-ge.fr



PLANTATIONS DE L'AIRE DE STATIONNEMENTS

- 1 Ulmus 'Columella', orme
2 Acer rubrum 'Red Sunset', érable rouge
3 Salix alba 'Liempde', saule blanc
4 Alnus xspaethii 'Spaeth', aulne de Spaeth
5 Quercus palustris 'Green Dwarf', chêne des Marais (variété naine)
6 Alnus glutinosa 'Laciniata', aulne glutineux
7 Quercus palustris, Chêne des Marais
8 Salix viminalis, saule des vanniers, taillé en têtard
9 Salix viminalis, saule des vanniers, multitronc

Massif fleuri en encadrement du cheminement piéton, composée de :

- Persicaria affinis 'Superba', renouée de l'Himalaya, 3/m²
- Ajuga reptans 'Black scallop', bugle rampante, 5/m²
- Bergenia x 'Harzkristall', bergénie, 7/m²
- Rodgersia pinnata 'Bronze peacock', rodgersie à feuilles pennées, 1/m²
- Hosta fortunei 'Francee', lis plantain, 5/m²
- Filipendula purpurea 'Elegans', reine-des-prés pourpre, 3/m²
- Lysimachia clethroides, lysimaque de Chine, 5/m²
- Lythrum salicaria, salicaire commune, 3/m²
- Iris japonais ensata 'Darling', iris de berge, 5/m²
- Persicaria amplexicaulis 'Speciosa', renouée speciosa, 3/m²
- Veronicastrum virginicum 'Red arrows', véronique de Virginie, 5/m²

Haie arbustive en brise vue le long des parcelles habitées, composée de

- Carpinus betulus, Charme, 1 pied / 0,50m
- Fagus sylvatica, hêtre, 1 pied / 0,50m
- Fagus sylvatica 'Atropurpurea', hêtre pourpre, 1 pied / 0,50m

Berge tapissée d'un semis grainier pour zone humide et pelouse en haut de la berge

Berge confortée par des enrochements 20/25kg et des boutures d'arbustes adaptés aux milieu humide (Salix viminalis, saule des vanniers) avec pelouse en haut de la berge

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ABBEVILLE

Boulevard des Prés

Projet de la CABS
Aménagement d'une aire de stationnements
pour véhicules légers

ÉCHELLE : 1/200

Plan des plantations

INDICE	DESCRIPTION	DATE
0	Projet d'origine établi par le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre	Février 2024
1	Détails des plantations par la CABS	Mai 2024

LATITUDES

GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET D'ABBEVILLE
124 Boulevard Vauban - 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 08 71 - abbeville@latitudes-ge.fr

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE D'ABBEVILLE



**AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENTS
POUR VEHICULES LEGERS
BOULEVARD DES PRES**

=====

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

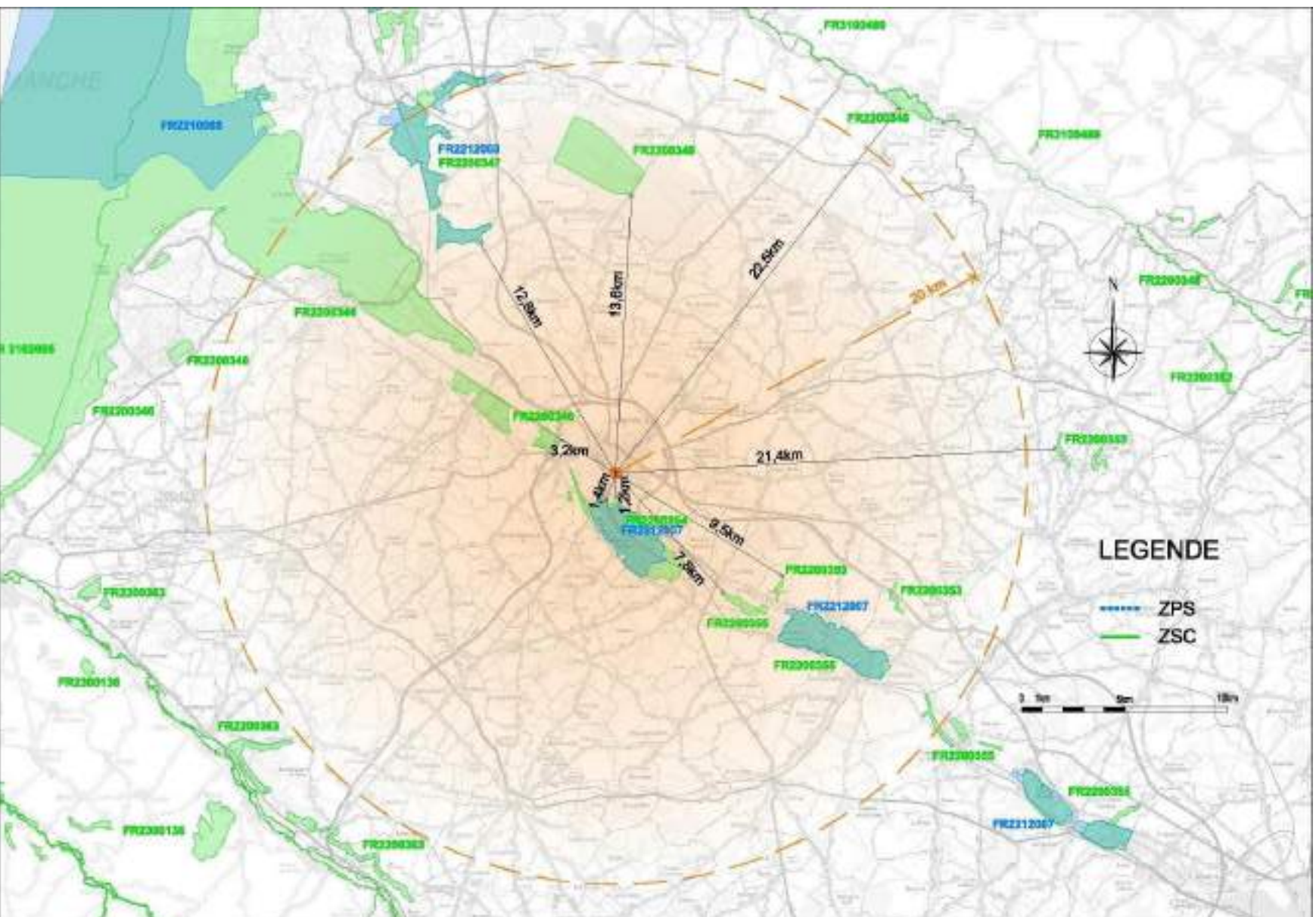
=====

LATITUDES

124 Boulevard Vauban
80100 ABBEVILLE Cedex
Tél : 03.22.24.08.71 – abbeyville@latitudes-ge.fr

1 ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

1.1 Présentation des sites Natura 2000



Dans un rayon de 20km autour du projet, on recense les sites Natura 2000 suivants :

♦ **Directive Habitat : Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :**

- Marais et monts de Mareuil-Caubert (FR 2200354) à 1,2 km ;
- Estuaires et littoral picards - Baies de Somme et d'Authie (FR 2200346) à 3,2km;
- Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (FR 2200355) à 7,8 km ;
- Réseaux de coteaux calcaires du Ponthieu méridional (FR 2200353) à 9,5km ;
- Marais arrière-littoraux picards (FR 2200347) à 12,8 km.
- Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu (FR 2200349) à 13,6 km ;

♦ **Directive Oiseaux : Zones de Protection Spéciale (ZPS) :**

- Etangs et marais du bassin de la Somme (FR 22120074) à 1,4 km ;
- Marais arrière-littoraux picards (FR 2212003) à 12,8km.

Les données jointes ci-après, extraites du DocOb consultables sur les sites Internet www.natura2000-picardie.fr et www.mnhn.fr détaillent les localisations, surfaces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire à prendre en considération.

La détermination des espèces dont l'aire d'évaluation spécifique est concernée s'appuie notamment sur les cartographies de recensement des lieux de reproduction et domaines vitaux établies par l'association Picardie Nature.

Marais et monts de Mareuil-Caubert à 1,2km

Statut : ZSC

Code : FR2200354

Superficie : 895 ha

Date de désignation / classement : arrêté en vigueur du 26/12/2008

Structure porteuse du DOCOB : AMEVA

Opérateur ou animateur technique : AMEVA

- Certains habitats naturels relèvent d'enjeux prioritaires au vu de leurs caractéristiques.
 - Les communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques. Cet habitat est relativement bien représenté au sein de mares, en bordure d'étangs ou dans quelques fossés (communes de Mareuil-Caubert, Epagne-Epagnette par exemple). De manière générale, la conservation de cet habitat passe par le traitement des rejets polluants (collecte des eaux usées), la limitation de l'eutrophisation et de l'apport des sédiments (travail à l'échelle du bassin-versant).
 - Les eaux stagnantes à végétation vivace. Habitat présent au niveau de plusieurs mares de chasse sur le site, il est constitué par un groupement végétal de très grande valeur patrimoniale, compte tenu de la rareté des milieux au sein duquel il peut s'exprimer. Il abrite par ailleurs des espèces protégées : le Flûteau fausse renoncule (*Baldellia Ranunculoides*) est exceptionnel et gravement menacé d'extinction, l'Ache rampante (*Apium repens*) est quant à elle très rare et d'une grande valeur patrimoniale. La préservation de cet habitat rare et fragile passe par une gestion de conservation et de restauration des mares de chasse.
 - La végétation des bas-marais neutro-alcalins. Habitat parmi les plus menacés de France, la végétation des bas-marais alcalins est en forte régression en raison du développement ou de l'abandon de certaines activités anthropiques (pâturage, fauche...). La conservation de ces milieux consiste à proscrire toute atteinte directe ou indirecte : boisement et mise en culture, exploitation de manière industrielle de la tourbe, apport d'intrants, modification artificielle du régime hydrique, drainage, dépôts de boues de curage ou autres déchets...
 - Les habitats de tourbière de transition et tremblants. A la frontière entre zones terrestre et aquatique, le site héberge une faune et une flore spécifiques et constitue le dernier refuge pour certaines espèces. C'est le cas de la Laîche filiforme (*Carex lasiocarpa*), très rare et menacée d'extinction en Picardie, pour laquelle l'habitat est très précieux.
- Les chauves-souris, habitantes des cavités alentours, représentent également un enjeu majeur sur le site.
 - Le Grand Murin (*Myotis myotis*). L'espèce est rare et « en danger d'extinction » en Picardie. Son état de conservation est jugé mauvais et sa préservation est considérée comme fortement prioritaire. Le Grand Murin a été inventorié dans une ancienne cave située sous le château de Mareuil-Caubert.
 - Le Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Cette chauve-souris est assez rare et « vulnérable » en Picardie. Son état de conservation est jugé défavorable et sa préservation est considérée comme prioritaire. On lui connaît deux stations d'hibernation sur le site (cavités d'Abbeville et de Mareuil-Caubert).
- MENACES SUR LE SITE
 - la dégradation des habitats naturels par des activités intensives (exploitation du bois, drainage intensif des mares, pollution des eaux...)
 - une surfréquentation du site serait également néfaste.

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletaliauniflorae)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Charaspp.	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamionou de l'Hydrocharition	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantiset du Callitricho-Batrachion	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
5130	Formations à Juniperus communissur landes ou pelouses calcaires	3 km autour du périmètre de l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	3 km autour du périmètre de l'habitat
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7230	Tourbières basses alcalines	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyen		- 5 km autour des gîtes de parturition; - 10 km autour des sites d'hibernation.
1321	Vespertilion. à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Moyen	Moyennement prioritaire	
1324	Grand Murin	<i>Myotis</i>	Moyen	Fortement prioritaire	
1078	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Moyen		
1614	Ache rampante	<i>Apium repens</i>		Très fortement prioritaire	Zone influençant les conditions hydriques

Au regard de la localisation du projet d'aménagement, aucune espèce de cette zone ne voit son aire d'évaluation spécifique concernée par le projet.

Estuaires et littoral picards : Baies de Somme et d'Authie à 3,2 km

Statut : ZSC

Code : FR2200346

Superficie : 15 662 ha

Structure porteuse du DOCOB : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Opérateur ou animateur technique : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, le site correspond au littoral picard de la plaine maritime picarde et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie.

- Certains habitats représentent des enjeux prioritaires de conservation sur le site :
 - Les cordons de galets. Il s'agit d'un ensemble de cordons successifs actifs et fossiles du poulier de l'estuaire de la Somme, comprenant des cordons de galets recouverts localement par des dunes. La Crambe maritime (*Crambe maritima*) et le Crithme maritime (*Crithmum maritimum*) sont les espèces végétales typiques. L'habitat est directement menacé à court ou moyen terme par l'exploitation de galets et le remaniement artificiel des cordons littoraux naturels.
 - Les dunes grises. Habitats des arrières dunes, des pelouses sur sables à végétation herbacées se développent : on parle de « dunes grises ». On rencontre alors une diversité d'espèces végétales spécifiques, telles les Laîches des sables (*Carex arenaria*), les Fléoles des sables (*Phleum arenarium*) ou encore le Corynéphore (*Corynephorus canescens*).
 - Les bas marais dunaires. Ces habitats correspondent aux végétations inondables des bas-marais alcalins des arrières-dunes. Ce sont des habitats de type prairie, jonçaie ou cariçaie.
 - Les pelouses pionnières des pannes dunaires. Ces habitats se rencontrent au sein des dépressions arrière-dunaires, inondées plus ou moins longuement pendant l'année. Abritant des espèces rares et menacées dans le nord de la France : l'Erythrée littorale (*Centaurium littorale*), le Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*). Pour le Scirpe penché (*Scirpus cernus*), les pannes dunaires sont les seules stations connues hébergeant l'espèce en Picardie (avec celle de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme).
 - Les habitats estuariens des prés salés du haut schorre. Le schorre est la partie de l'estuaire découverte à marais basse. Entre terre et mer, l'expression des habitats est alors remarquable. Les prés salés regroupent une grande variété d'espèces végétales : le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), la Fétuque littorale (*Festuca rubra*) et l'Aster maritime (*Aster tripolium*) sont d'espèces caractéristiques de ces habitats. D'autres espèces relèvent d'intérêt patrimonial fort : c'est le cas de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce vulnérable et se raréfiant sur le site.
- MENACES SUR LE SITE
 - urbanisation intensive
 - exploitation des cordons de galets
 - surfréquentation et dégradation d'habitats ou dérangement (pour les phoques notamment)

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	A définir ponctuellement
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	A définir ponctuellement
1150	Lagunes côtières*	A définir ponctuellement
1170	Récifs	A définir ponctuellement
1210	Végétation annuelle des laisses de mer	A définir ponctuellement
1220	Végétation vivace des rivages de galets	A définir ponctuellement
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	A définir ponctuellement

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Bon	Prioritaire	- 5 km autour des gîtes de parturition; - 10 km autour des sites d'hibernation.
1364	Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>		Moyennement prioritaire	Baie de Somme et façade littorale.
1365	Phoque veau-marin	<i>Phoca vitulina</i>		Moyennement prioritaire	Baie de Somme et façade littorale.
1349	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>			
1351	Marsouin	<i>Phocoena phocena</i>		Non évalué	Zone littorale
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>		Fortement prioritaire	- Bassin versant; - Nappe phréatique liée à l'habitat.
1078	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Bon		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Bon	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
1614	Ache rampante	<i>Apium repens</i>	Excellent	Fortement prioritaire	Zone influençant les conditions hydriques
1903	Liparis de Lœsel	<i>Liparis loeselii</i>	Excellent	Très fortement prioritaire	Zone influençant les conditions hydriques

Au regard de la localisation du projet d'aménagement, le Vespertilion à oreilles échancrées (1321) voit son aire d'évaluation spécifique concernée par le projet.

Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly à 7,8 km

Statut : ZSC

Code : FR2200355

Superficie : 1462 ha

Structure porteuse du DOCOB : AMEVA

Opérateur ou animateur technique : AMEVA

- Les végétations aquatiques
 - Les herbiers à Characées. De manière générale, la conservation de ces habitats passe par le traitement des rejets polluants (collecte des eaux usées), la limitation de l'eutrophisation et de l'apport des sédiments (travail à l'échelle du bassin-versant).
- Les habitats de tourbière
 - Les radeaux flottants à Laîches et Joncs, habitat typique des tourbières de transition, ne sont présents qu'en deux localités : dans le marais de Picquigny et celui de La Chaussée-Tirancourt.
- Les pelouses calcaires
 - Les junipéraies sont typiques des larris crayeux de Picardie. Les junipéraies ne se régénérant que sur des coteaux à végétation rase ensoleillée, ne devant donc pas être plantés (de résineux ou de feuillus) et devant être entretenus.
 - l'Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*) est une espèce rare et vulnérable dans la région.
 - Les pelouses calcaires sont issues de la déforestation et entretenues par le pastoralisme extensif. Délaissées par le bétail, elles se sont embroussaillées. Leur préservation nécessite le rétablissement du pâturage ou de la fauche exportatrice.
- MENACES SUR LE SITE
 - Les paysages de marais et de coteaux ont été façonnés par les entretiens liés aux usages, l'agriculture notamment. Même si aujourd'hui pêcheurs et chasseurs maintiennent un entretien, l'abandon ou la régression des pratiques telles la récolte du bois, le faucardage, l'exploitation du roseau, le pâturage, le bousinage... entraîne un embroussaillage quasi général des milieux, ainsi qu'une eutrophisation amenant à l'envasement des étangs.

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou de l' <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche Batrachion</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	3 km autour du périmètre de l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(*sites d'orchidées remarquables)*	3 km autour du périmètre de l'habitat
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyen	Fortement prioritaire	- 5 km autour des gîtes de parturition; - 10 km autour des sites d'hibernation
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Moyen	Prioritaire	- 5 km autour des gîtes de parturition; - 10 km autour des sites d'hibernation.
1166	Amphibiens	Triton crêté	Moyen	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
1060	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>		Non évalué	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
1078	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Moyen		
1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>		Non évalué	- Bassin versant;- Nappe phréatique liée à l'habitat.
1493	Sisymbre couché	<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Bon	Fortement prioritaire	3 km autour du périmètre de la station

Au regard de la localisation du site aucun habitat ni espèce ne voit son aire d'évaluation spécifique concerner par le projet.

Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional à 9,5 km

Statut : ZSC

Code : FR2200353

Superficie : 40,57 ha

Structure porteuse du DOCOB : DDTM

Opérateur ou animateur technique : Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

- Ce réseau du Ponthieu méridional est constitué de deux vallées sèches crayeuses : la vallée du Bouchon et de Villers, et la vallée de Nielle à Cocquerel. Celles-ci distinguent deux groupes de végétation à affinités différentes.
 - des pelouses sèches sous climat continental chaud représentant une limite Nord-occidentale, mêlant affinités continentales et méditerranéennes.
 - des pelouses fraîches sous climat plus ou moins montagnard, caractéristiques du val de Somme.
 - Ce dernier groupement est remarquable, car il atteint un seuil de blocage dynamique (aucune évolution n'est plus constatée) lié à la présence du Genévrier, qui forme un paysage spectaculaire et original sur la pente des coteaux. Il représente un véritable réservoir faunistique, contenant notamment d'importantes populations d'insectes.

En complément d'une lutte contre la concurrence d'autres ligneux par des opérations de coupe, la conservation de cet habitat rend nécessaire la restauration d'un bon état de conservation des pelouses calcicoles afin d'assurer la régénération de la population de genévriers (présence de secteurs de pelouse rase).

- **MENACES SUR LE SITE**
 - Fermeture du milieu par la colonisation ligneuse
 - Disparition des pelouses rases favorable à la germination suite à l'abandon du pâturage et à la régression des petits brouteurs (lapins)
 - Isolement de cet habitat au cœur d'un espace forestier sans corridor le mettant en contact avec les pelouses

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	3 km autour du périmètre de l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	3 km autour du périmètre de l'habitat
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	3 km autour du périmètre de l'habitat

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1078	Écaille chinée	Callimorpha quadripunctaria	Moyen		

Au regard de la localisation du site aucune espèce ne voit son aire d'évaluation spécifique concerner par le territoire communal.

Marais arrière-littoraux picards à 12,8 km

Statut : SIC

Code : FR2200347

Superficie : 1 686 ha

Structure porteuse du DOCOB : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Opérateur ou animateur technique : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Le site des marais arrière-littoraux picards constitue un vaste ensemble de marais et de tourbières alcalines, constituant un système nord-atlantique arrière-littoral endémique, propre à la plaine maritime picarde.

- Le site abrite des enjeux de conservation prioritaires.
 - Les habitats des bas-marais alcalins. Ils présentent une très haute valeur patrimoniale grâce à la présence de nombreuses espèces rares : la Renoncule langue (Ranunculus lingua), rare en France, le Ményanthe trèfle-d'eau (Menyanthes trifoliata), en danger en Picardie ou encore la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris), qui forme des populations importantes sur le site. L'abandon des usages traditionnels (fauche, pâturage) constitue l'une des principales menaces pour ces habitats.
 - Les autres habitats tourbeux alcalins caractéristiques. Les marais arrière-littoraux accueillent le cortège quasi-complet des espèces turficoles, assez rares à exceptionnelles en Picardie. Environ 90 % des espèces végétales, caractéristiques des tourbières de plaine française, sont présentes dans ces marais.
 - Les mares d'extraction de tourbe dystrophes. L'habitat est très rare à l'échelle du site et compte tenu de sa faible compétitivité, il est très sensible à la moindre modification des conditions du milieu. Par ailleurs, cet habitat peut abriter des espèces très rares comme l'Utriculaire intermédiaire (Utricularia vulgaris).
 - Les prairies à molinie sur sols tourbeux. Elles hébergent plusieurs espèces dont certaines sont rares. On rencontre cet habitat dans le marais de Villers sur Authie (les Bancs) et plus ponctuellement dans le marais communal de Larronville.
 - La tourbière de transition et temblants. Cet habitat est devenu très rare dans les marais arrière-littoraux picards. Une gestion favorable au maintien et à la restauration de ces habitats rares doit être entreprise pour leur préservation au sein des marais arrière-littoraux picards, notamment par la réalisation de fauche ou broyage exportateur et/ou par la gestion en pâturage extensif.
 - Les landes et pelouses du marais de Larronville. Habitats en mauvais état avec un enjeu de conservation important au sein de la plaine maritime picarde et dont la restauration semble aujourd'hui compromise.
 - La lande sèche à Ajonc d'Europe. L'habitat présente un enjeu de conservation historique et scientifique. Cette lande est en effet le seul exemple connu sur ce site. Par ailleurs, l'habitat héberge des plantes très rares pour la Picardie : le Genêt des anglais (Genista anglica) est par exemple la seule station connue dans la Somme.
- MENACES SUR LE SITE
 - le drainage à des fins d'alimentation d'étang de chasse ou pour l'agriculture
 - l'eutrophisation des bassins versants
 - le boisement (très important dans les marais de Flandre, les saules tendant à faire de l'ombrage et à coloniser ces habitats)
 - la disparition des pratiques traditionnelles d'extraction de la tourbe (qui entretient le milieu)

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
4030	Landes sèches européennes	3 km autour du périmètre de l'habitat
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	3 km autour du périmètre de l'habitat
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7230	Tourbières basses alcalines	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1078	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Bon	-	-
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Bon	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
1614	Ache rampante	<i>Apium repens</i>	Excellent	Fortement prioritaire	Zone influençant les conditions hydriques
1903	Liparis de Lœsel	<i>Liparis loeselii</i>	Excellent	Très fortement prioritaire	Zone influençant les conditions hydriques

Au regard de la localisation du projet d'aménagement, aucune espèce de cette zone ne voit son aire d'évaluation spécifique concernée par le projet.

Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu à 13,6 km

Statut : ZSC

Code : FR2200349

Superficie : 895 ha

Structure porteuse du DOCOB : Communauté de Communes Authie Maye

Opérateur ou animateur technique : Communauté de Communes Authie Maye

Ce complexe forestier, constitué principalement de vieilles hêtraies-chênaies, est caractéristique de la façade atlantique crayeuse du nord de la France. Le massif de Crécy-en-Ponthieu est aussi le seul grand massif forestier de la Somme.

- Deux habitats naturels et une espèce animale d'intérêt communautaire apparaissent comme des enjeux prioritaires de conservation au sein du site.
 - La hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Ce peuplement de Hêtres (*Fagus silvatica*) et de Chênes pédonculés (*Quercus robur*) se développe sur un sol limoneux (sol riche mais aération moyenne). La Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), encore appelée le « muguet bleu », recouvre majoritairement le tapis végétal forestier au moment de sa floraison (avril-mai). La fragilité des sols est extrêmement élevée sur ce site, d'où un risque majeur de tassement lors des opérations d'exploitation forestière. Cet habitat relève d'un enjeu de conservation majeur en Picardie.
 - La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) espèce de rapace migrateur, trouve un habitat de nidification favorable dans cette vieille hêtraie-chênaie.
 - La hêtraie atlantique à sous-bois de houx. Typique des sols sableux acides, la présence abondante du Houx est caractéristique de cet habitat en forêt de Crécy. Nous pouvons noter la présence du Pic noir (*Dryocopus martius*), oiseau qui fréquente ces espaces boisés nécessaires à son alimentation et à son mode de nidification. Cette espèce est menacée par la coupe des vieux arbres.
 - Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Très friand des vieux bois et des souches, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a trouvé un habitat optimal en forêt de Crécy-en-Ponthieu. La présence de cette espèce nécessite le maintien de souches et de bois sénescents dans les peuplements forestiers.
- MENACES SUR LE SITE
 - le tassement des sols lors de l'exploitation forestière, avec risque d'abîmer les populations de Jacinthe des bois et de Houx
 - la disparition de vieux bois et d'arbres morts, habitats du Lucane cerf-volant et de nombreuses autres espèces forestières, oiseaux notamment.

a — Listes des habitats

Code N2000	Habitat	Aire d'évaluation spécifique
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercionrobori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	3 km autour du périmètre de l'habitat
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	3 km autour du périmètre de l'habitat

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
1083	Lucane Cerf-Volant	Lucanus cervus		Non évalué	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.

Au regard de la localisation du site, aucun habitat ni espèce ne voit son aire d'évaluation spécifique concerner par le projet.

Étangs et marais du bassin de la Somme à 1,4 km

Statut : ZPS

Code : FR2212007

Superficie : 5 237 ha

Date de désignation / classement : arrêté en vigueur du 09/02/2007

Structure porteuse du DOCOB : AMEVA

Opérateur ou animateur technique : AMEVA

- Deux oiseaux nicheurs sont très fortement prioritaires sur le site
 - Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*). La préservation de l'espèce sur le site dépend de la conservation des marais et roselières en bon état, inondés en permanence de mai à août, pendant la période de nidification
 - La Marouette ponctuée (*Porzana*). L'ensemble des milieux humides à végétation aquatique partiellement submergée (laïches, scirpes, joncs, typha, etc.) doivent être maintenus pour assurer la préservation de l'espèce dans le bassin de la Somme.
- De plus, on note la présence d'habitats très favorables à deux espèces fortement menacées.
 - Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*). La préservation de l'espèce sur le site dépend entièrement de la conservation des marais et roselières en bon état, inondés en permanence de mai à août, pendant la période de nidification.
 - Le Milan noir (*Milvus migrans*). L'ensemble des milieux humides doit être pris en compte dans la préservation des habitats de l'espèce, en favorisant le maintien et la restauration des ripisylves du site.
- MENACES SUR LE SITE
 - dégradation et disparition des habitats (atterrissement des roselières, gestion hydraulique inadéquate, pratiques de coupe de roseau ou de pisciculture inadaptées...)
 - eutrophisation des milieux, menant à l'envasement des étangs (perte de terrains de chasse)
 - pollution des zones humides (notamment par l'agriculture)

a — Listes des habitats

Sans objet

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Moyen	Fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		Non prioritaire	3,5 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Bon	Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		Non prioritaire	3 km autour des sites de reproduction.
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana</i>		Fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		Non prioritaire	Bassin versant, 1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Bon	Non prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.

Au regard de la localisation du site quatre espèces (Blongios nain {A022}, Busard des roseaux {A081}, Marouette ponctuée {A119} et Sterne pierregarin {A193}) voient leur aire d'évaluation spécifique concernée par le projet.

Marais arrière-littoraux picards à 12,8 km

Statut : ZPS

Code : FR2212003

Superficie : 1815 ha

Structure porteuse du DOCOB : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Opérateur ou animateur technique : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

- Cinq espèces représentent un enjeu prioritaire de conservation sur le site
 - Le Butoir étoilé (*Botaurus stellaris*). Ces habitats favorisés sur le site sont les roselières des marais tourbeux, qui constituent un enjeu de préservation prioritaire sur le site, en raison de leur mauvais état de conservation. La roselière de Sailly-Bray constitue un bastion pour cette espèce. La conservation des marais à roselières est primordiale pour le maintien des populations de Butoir sur les marais arrière-littoraux picards. L'évolution des niveaux d'eau et la hauteur des roseaux au printemps sont les deux facteurs qui influencent plus particulièrement la reproduction de cette espèce.
 - Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*). L'espèce est un rapace diurne nicheur en Plaine Maritime Picarde. Le maintien des grands marais arrière-littoraux avec de vastes roselières offre des sites accueillants pour les couples de Busard des roseaux. Réputé farouche, l'oiseau est particulièrement sensible aux dérangements de tous ordres. La préservation du Busard des roseaux passe par le maintien et la restauration des roselières.
 - La Marouette ponctuée (*Porzana*). L'enjeu est important pour cette espèce vulnérable en France : l'ensemble des milieux humides à végétation aquatique partiellement submergée (laîches, scirpes, joncs, typha, etc...) doivent être maintenus pour conserver la présence de cette espèce nicheuse au sein des marais arrière-littoraux. Cette espèce présente essentiellement au nord de la France est victime de la régression globale des zones humides en Picardie.
 - Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*). Présent toute l'année en plaine maritime picarde, le Martin pêcheur est exposé à des menaces variées (des travaux de consolidation des berges réduisent la disponibilité des sites de reproduction, les petits aménagements des cours d'eau réduisent ses postes de pêche...), dont les effets cumulés peuvent affecter cette espèce à la reproduction pourtant très dynamique.
 - La Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*). La principale menace affectant la Gorgebleue concerne la régression constante ou la disparition des zones humides françaises. Sur la plaine maritime picarde, l'espèce est bien représentée, notamment au Marquenterre.
 - Le maintien de ces populations passe par la mise en place de mesures de protection des habitats de reproduction et des sites d'hivernage.
- MENACES SUR LE SITE
 - Dégradation des roselières : atterrissement, gestion hydraulique inadéquate (assèchement précoce au printemps et en été), pratiques de coupe de roseau ou de pisciculture inadaptées
 - Eutrophisation des milieux aquatiques et salinisation des étangs littoraux
 - Disparition des habitats de reproduction (aménagements urbains, travaux sur les cours d'eau et berges, aménagement des estuaires...)
 - Pression touristique forte et développement de nombreuses activités de loisir (attrait nouveau pour les zones humides, forte fréquentation, dérangement pendant la période de reproduction)

a — Listes des habitats

Sans objet

b — Listes des espèces

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Moyen	Très fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		Non prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		Fortement prioritaire	15 km autour des sites de reproduction.
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>		Fortement prioritaire	5 km autour des sites de reproduction.
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		Non prioritaire	3,5 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Bon	Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		Non prioritaire	3 km autour des sites de reproduction.
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		Fortement prioritaire	4 km autour de l'aire
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana</i>	Bon	Fortement prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux
A131	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Moyen	Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>		Prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>		Non prioritaire	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		Non prioritaire	Bassin versant, 1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Bon	Non prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux.

Au regard de la localisation du projet d'aménagement, seule la Cigogne Blanche (A031) voit son aire d'évaluation spécifique concernée par le projet.

1.2 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

INTERACTION GEOMORPHOLOGIQUE

Par sa situation géographique, le projet d'aménagement est totalement intégré dans une zone urbaine actuelle entre les habitations existantes, à proximité du centre hospitalier. Le projet ne représente pas de changement notable sur les interactions actuelles entre le site concerné et les sites Natura 2000.

INTERACTION HYDROGRAPHIQUE

Les eaux pluviales du site s'écoulent du nord-est au sud-ouest vers le Boulevard des Prés.

Le projet d'aménagement prévoit l'infiltration des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre de l'aménagement. En cas d'événement pluvieux important, des surverses sont prévues vers les réseaux d'assainissement pluvial existants.

L'interaction hydraulique du projet avec les entités Natura 2000, et en particulier avec les espaces naturels hydrauliquement sensibles est grandement minimisée.

INTERACTION ECOLOGIQUE

Le projet d'aménagement se situe à proximité de sites Natura 2000, mais en dehors des zones caractéristiques de ces sites (littoral, baie, rivière, mare, étang, bois, zone humide, talus boisé,...)

De plus, le projet d'aménagement est séparé de ces entités Natura 2000 par l'urbanisation actuelle d'ABBEVILLE et notamment le centre hospitalier et les circulations induites (services de secours et hélicoptères).

L'interaction du projet sur les bio-échanges avec les sites Natura 2000 au regard de leurs intérêts écologiques spécifiques est très peu probable.

INTERACTION PAYSAGERE

Situé au cœur d'une zone actuellement urbanisée (habitations et centre hospitalier), le projet vient épouser l'enveloppe urbaine actuelle.

Situés dans la vallée de la Somme, les sites « Marais arrière littoraux picards », « Baie de Canche et couloir des trois estuaires », « Marais et monts de Mareuil-Caubert », « Étangs et marais du bassin de la Somme » appartiennent au paysage référent de « la vallée de la Basse Somme ». Le site « Estuaires et littoral picards : baies de Somme et d'Authie » appartient au paysage référent « Littoral Picard ». Ces paysages sont différents et indépendants et leurs unités paysagères présentent des composantes, des clés de lecture et des sensibilités différentes.

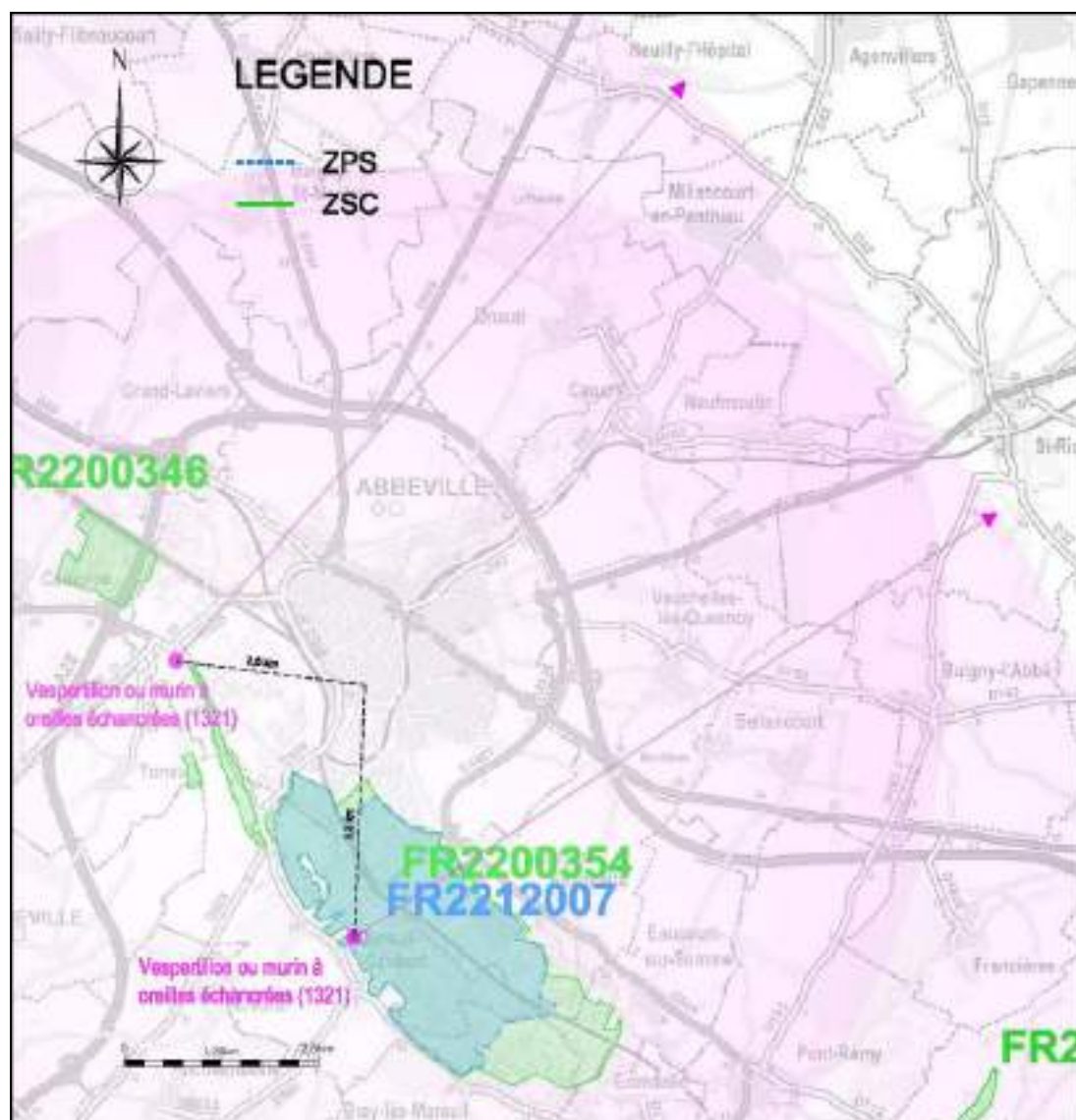
La covisibilité entre la zone du projet et les entités Natura 2000 est nulle en raison du relief du terrain et de l'urbanisation actuelle.

La modification paysagère qu'implique le projet sera neutre à positive. La végétalisation du site contribue à renouveler et compléter les éléments caractéristiques du paysage du site.

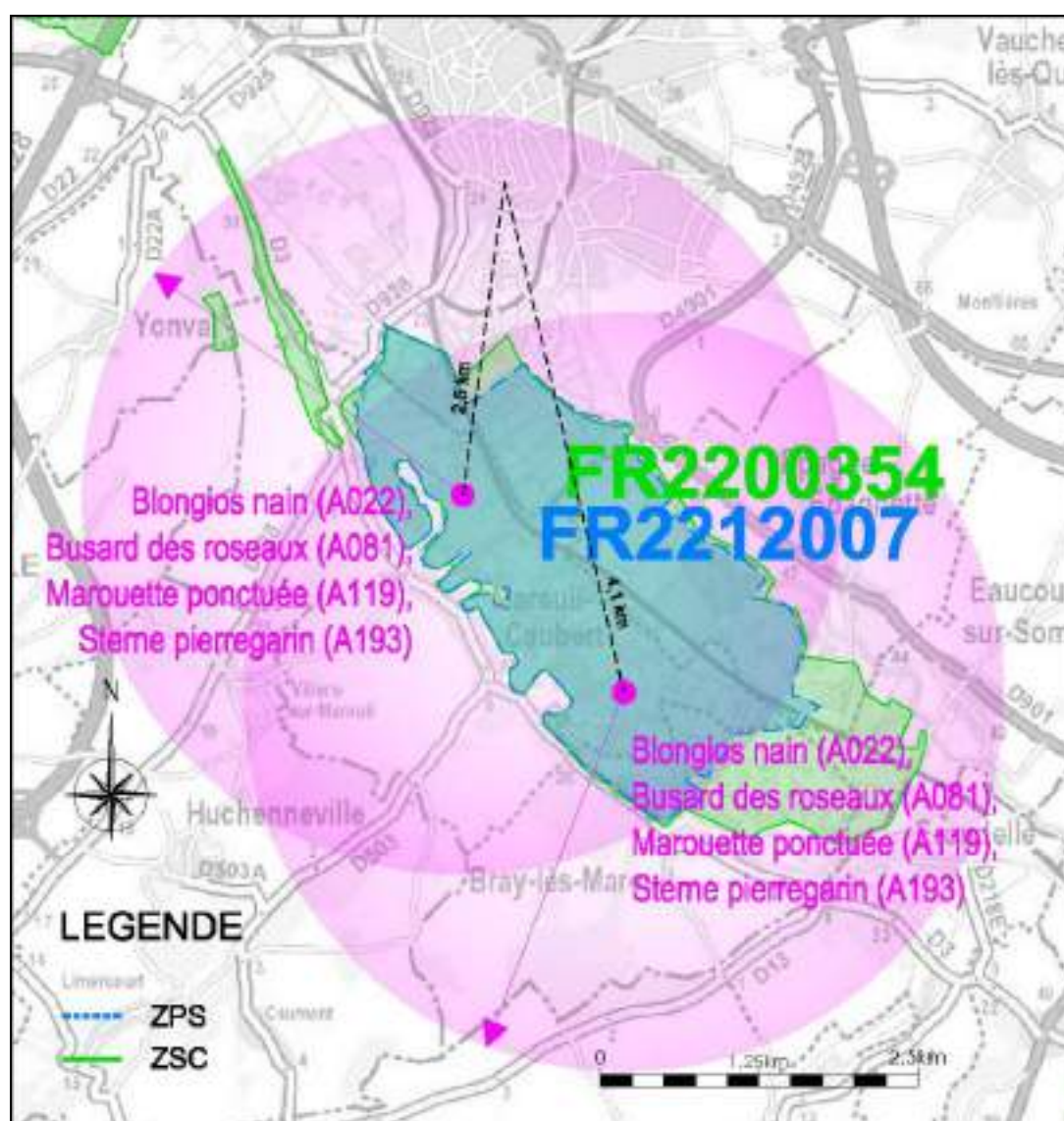
L'interaction d'une modification paysagère induite par le projet sur les sites Natura 2000 est considérée comme nulle.

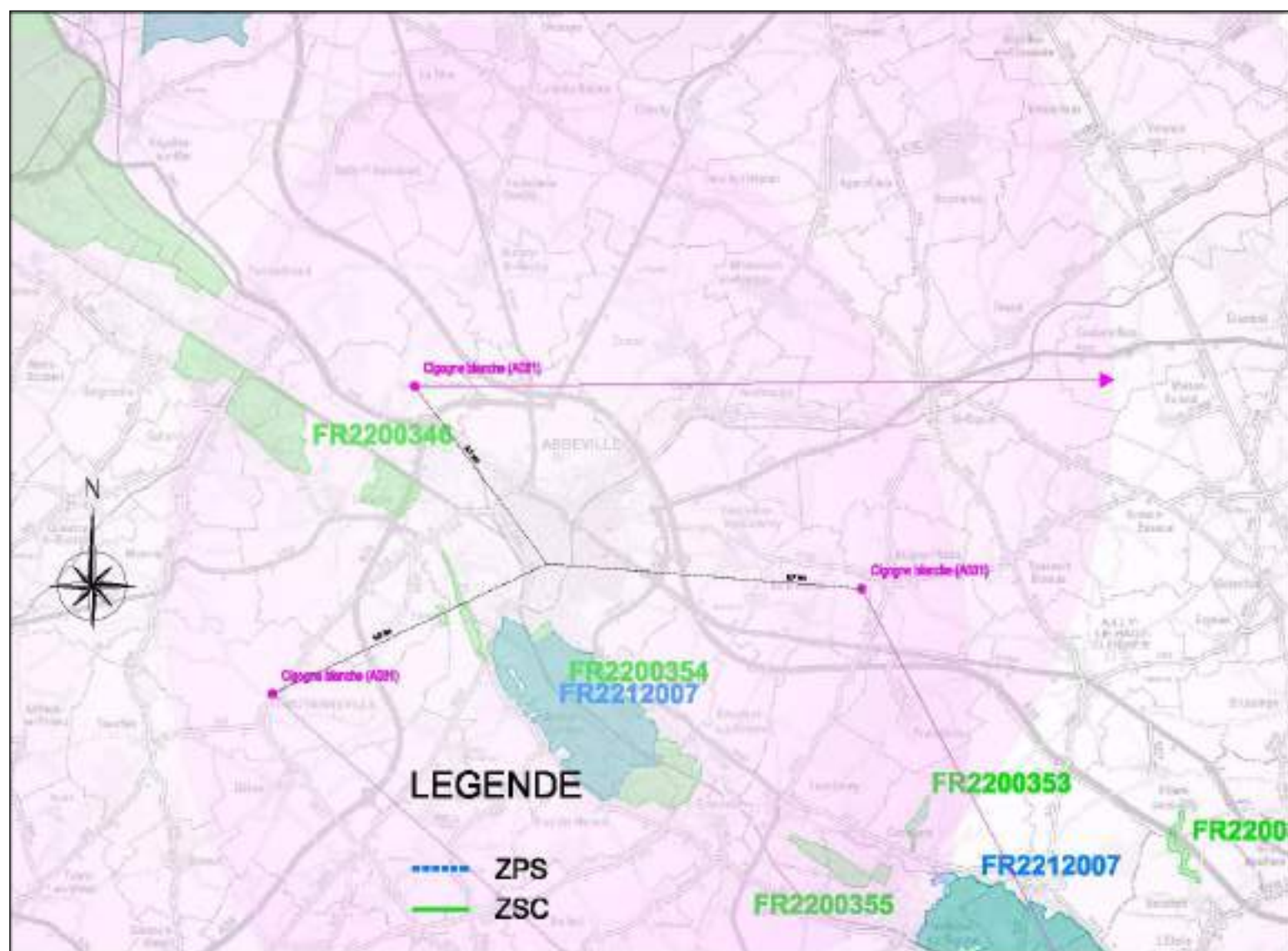
1.3 Évaluation des incidences sur les espèces concernées

Murin ou vespertilion à oreilles échancrées



Blongios nain, busard des roseaux, marouette ponctuée et sterne pierregarin





ESPECES CONCERNEES

Six espèces voient leurs aires d'évaluation spécifique potentiellement concernées par le projet:

- 1321, Vespertilion (ou Murin) à oreilles échancrées
- A022, Blongios nain
- A081, Busard des roseaux
- A119, Marouette ponctuée
- A193, Sterne pierregarin
- A031, Cigogne Blanche

Le projet d'aménagement envisagé préserve les habitats favorables à ces espèces (prairie, rivière, mare, étang, zone humide, bois, talus boisé,...).

Il est situé dans une partie actuellement urbanisée d'ABBEVILLE, en dehors des domaines vitaux des espèces cités. L'impact sur la préservation de ces espèces est considéré favorable.

→ A l'issue de ces constatations et au regard des menaces spécifiques sur les sites et les espèces, on peut conclure une absence d'incidences significatives sur les habitats naturels et les espèces inscrits aux DocOb des sites concernés.

La réalisation d'une étude d'incidences sur les sites Natura 2000 n'apparaît pas nécessaire pour le projet d'aménagement.